

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **850** Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510 Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Rapport du BCNUH

(P. 12)

RDC : L'arrière-goût d'une dérive totalitaire

PROVINCES

Spectaculaires inondations à Kinshasa

André Kimbuta, des larmes tardives

(P. 6)

Chronique

La démocratie et rien d'autres

Comme d'aucuns l'observent aujourd'hui, le processus de démocratisation s'essouffle en Afrique, face aux velléités des chefs d'Etat de modifier la constitution de leurs pays. En effet, au Rwanda, le parti vert démocratique déposait une requête auprès de la cour suprême afin d'empêcher toute réforme de la constitution en vigueur pour permettre au président Paul Kagame de briguer un troisième mandat. Il avance deux arguments. L'article 193 sur la réforme de la constitution par referendum ne s'applique pas à la limitation du nombre de mandat. Quant à l'article 101, il est indiqué qu'en aucun cas

(Texte en page 3)

Dialogue national

Qui pourrait être concerné par la grâce présidentielle?

(P. 12)

Alerte à la consommation de viande des volailles importée

(P. 5)

Coupe du Monde des clubs

Moïse Katumbi sollicite l'appui de tous les Africains

(P. 11)

Repères

Insécurité à Beni

Les habitants désertent leurs localités

Plusieurs habitants du territoire de Beni ont abandonné depuis quelques jours leurs localités à cause de l'insécurité qui y sévit. Un mouvement de populations observé depuis la dernière attaque des présumés ADF contre la localité d'Eringeti.

Lors de cette attaque, une dizaine de maisons, une trentaine de boutiques et une partie du centre de Santé d'Eringeti avaient été incendiés.

Depuis, toutes les activités sont presque à l'arrêt à Eringeti. La majorité de la population a fui vers Luna en Province Orientale.

Des sources locales parlent également des « villages fantômes » lorsque l'on traverse le territoire de Beni à partir de la cité d'Oicha pour aller vers Eringeti situé au Nord-Est de la ville de Beni. C'est notamment le cas des villages Kisikizi, Mukoko, Kisiki, Kokola, Tungudu, Linzo Sisene et Opira où l'on ne signale aucune présence humaine.

Par contre, dans les vil-



Un rond-point au centre-ville de Beni au Nord-Kivu.

lages Tenambo, Matombo et Mayi Moya, des sources locales signalent la présence dans la journée des dizaines de personnes qui se réfugient dans la brousse une fois la nuit tombée.

L'on signale, par ailleurs, des patrouilles régulières des unités de l'armée congolaise

le long de la route Oicha-Eringeti.

Vingt-quatre personnes ont été tuées lors de la dernière attaque des présumés ADF à Eringeti.

Une attaque condamnée par les Nations unies.

LR/RO

Sud-Ubangi

Les Anti-Balaka sur les traces du monstre M23



Quelques localités situées le long de la frontière entre la RDC et la République Centrafricaine font l'objet ces derniers temps des incursions des éléments armés dont certains sont identifiés comme des «Anti-Balaka». Il s'agit des villages Dokove et Gboduna dans le territoire de Bosobolo (Sud-Ubangi).

Selon des sources locales, ces miliciens provenant de la Centrafrique entrent sur le sol congolais pour s'attaquer à leurs compatriotes réfugiés et pillent les vivres des paysans congolais dans les localités investies.

Ces informations rapportées par des sources concordantes ont été confirmées par une mission conjointe du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et la Commission nationale pour les réfugiés (CNR) sur place. Le dernier cas en date remonte au 27 novembre dernier à Malebo, où huit éléments Anti-Balaka ont fait irruption sur les îles congolaises de Watamba 2 et de Ndamu sur la rivière Ubangi à la recherche des vivres.

Ils ont également pillé les ménages des Congolais dans le groupement Gboduna, rapportent les témoins. De nombreux réfugiés centrafricains entrés dernièrement sur le sol congolais, attendent d'être relocalisés vers les camps du HCR.

Aux dernières nouvelles, la sous-délégation du HCR/Gbadolite a annoncé l'arrivée des fonds pour la prise en charge éventuelle de ces derniers arrivants ayant quitté la Centrafrique, suite à une exécution sommaire de quatre combattants Anti-Balaka par les Seleka dans la localité de Kouango.

LR/RO

Kinshasa insiste sur un audit des agences de l'ONU

Depuis la fin du mois de septembre, Franck Mwe di Malila essaie d'obtenir du coordonnateur résident de l'ONU de pouvoir mettre en place une mission d'audit de l'utilisation de l'expertise internationale dans les agences du système des Nations unies. Mais l'ONU refuse, rappelant au gouvernement les engagements, les textes qui les lient.

Cette fois, c'est par une note verbale que le ministre s'adresse au coordonnateur résident, comme ce dernier l'avait d'ailleurs lui-même fait le 23 octobre dernier. Franck Mwe di Malila commence par rappeler ses quatre précédentes lettres relatives à l'organisation de cette mission d'audit dont la dernière, celle du 13 novembre, était restée sans suite.

« La dernière lettre demandait un rendez-vous pour parler de l'organisation de cette mission. Un rendez-vous, ça ne se refuse pas », explique-t-on du côté du ministère. Dans sa note verbale, le ministre se dit lui surpris par la réponse qui lui a été opposée. Le coordonnateur résident avait évoqué, entre autres textes légaux, la convention générale sur les immunités et les privilèges des Nations unies, qui interdit entre autres toute perquisition ou réquisition de documents. Or dans les termes de référence de cette mission d'audit, le ministère de la Coopération demande à avoir accès aux procédures de recrutement, aux contrats, à interviewer les responsables des bureaux, projets, à répertorier aussi tous les experts dans le pays.

« L'objectif de cette mission est de vérifier si le recours systématique à l'expertise internationale s'effectue dans les normes internationalement reconnues », écrit le ministre. Il dit avoir instruit le secrétaire général à la coopération internationale d'organiser une séance de travail, espérant « un heureux dénouement avant que le gouvernement ne tire les conclusions qui lui paraîtront appropriées ». BBL

Violences sexuelles

Les victimes et les témoins «ont besoin d'être protégés»

Le principal défi pour lutter contre les violences sexuelles en RDC est de protéger les victimes qui portent plaintes et leurs témoins. C'est le constat des experts nationaux et internationaux qui se sont réunis mardi 1er et mercredi 2 décembre en conférence à Kinshasa, pour discuter du problème.

« Il y a des efforts [à faire], notamment les poursuites judiciaires contre les présumés auteurs », reconnaît le directeur de l'équipe des experts de Nations-Unies sur les violences sexuelles, Innocent Balemba Zahinda.

Ses collègues et lui constatent cependant que les victimes ne sont pas suffisamment protégées par les autorités congolaises lorsqu'elles portent plainte, tout comme les témoins et les professionnels impliqués dans le processus judiciaire.

« Les avocats des parties, les médecins et d'autres qui apportent une assistance judiciaire ont besoin d'être protégés », affirme M. Balemba Zahinda.

Cette conférence a été organisée par le bureau de la représentante spéciale du secrétaire général des Nations-Unies chargée de la question des violences sexuelles en période de conflits, Zainab Hawa Bangura, en collaboration avec la Monusco. BBL/RO

**Cafardé ? Sous informé ? ...
Beuh, il y a une solution :**

**Larépubliquez – vous !!!
Service vente et abonnement.**

Tel : (+243) 81 50 11 886, (+243) 99 74 40 728

Lisez et faites lire

La République

La République

2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication

Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction

Boendy Bo Lokanga

+243999199410

Rédaction générale

Boendy BL

Jacques Famba

0899311288

Beni Joël Dinganga

Remy Buanga

Collaborateurs

LP Eyenga

Gaston Liande

Alexis E.

PAO

Charly BANZUZI

+243897230562

Direction Commerciale et

Financière

Dominique Lumumba

0815011886, 0997440728

Lubumbashi

Freddy Tshijika

Jean L. Mwamba

Distribution

Bertin Sefu

Senga Jean-Victor

Vente

-

Images

Dieudonné Kanyinda

Bram's

Billet

Plainte !

Le Mouvement de libération du Congo (MLC) a déposé, lundi 30 novembre à la Cour constitutionnelle, un recours en annulation des ordonnances présidentielles, nommant les commissaires spéciaux de nouvelles provinces qu'il qualifie d'inconstitutionnelles.

Entre-temps, le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, répondant à une question à l'Assemblée nationale, a fixé l'opinion sur le rapport entre les commissaires spéciaux et les assemblées provinciales dans les provinces concernées.

Certains observateurs estiment que la démarche du MLC est un fait qui s'inscrit dans une procédure normale en démocratie.

Une autre opinion pense hypothétique le développement de nouvelles provinces, vu que les assemblées provinciales n'auront pas le pouvoir de censure sur les commissaires spéciaux. BBL

Chronique

La démocratie et rien d'autres

Comme d'aucuns l'observent aujourd'hui, le processus de démocratisation s'essouffle en Afrique, face aux velléités des chefs d'Etat de modifier la constitution de leurs pays. En effet, au Rwanda, le parti vert démocratique déposait une requête auprès de la cour suprême afin d'empêcher toute réforme de la constitution en vigueur pour permettre au président Paul Kagame de briguer un troisième mandat. Il avance deux arguments. L'article 193 sur la réforme de la constitution par referendum ne s'applique pas à la limitation du nombre de mandat. Quant à l'article 101, il est indiqué qu'en aucun cas le président de la République peut effectuer plus de deux mandats. C'est un article que l'on peut qualifier de « verrouillé » et qui ne peut être changé par aucun autre ».

En cause, des pétitions regroupant plus de deux millions de signatures ont été déposées au Parlement afin de demander une révision constitutionnelle.

Le Rwanda n'est pas le seul pays concerné par un projet de réforme constitutionnelle. Au Congo-Brazzaville, Denis Sassou-Nguesso, dont l'impossibilité de se présenter à l'élection présidentielle de 2016, déclarait sur BBC qu'il fallait un dialogue politique entre les partis sur l'avenir de la constitution et qu'une consultation politique serait organisée. C'est ce qui a été fait en sa faveur.

Pendant ce temps, au Burundi, la cours constitutionnelle validait la candidature de Pierre Nkuruziza à un troisième mandat. En dépit de l'échec du parti au pouvoir à réviser la constitution e 2014 par voie parlementaire, les juges ont estimé qu'une nouvelle candidature ne serait pas contraire à la constitution, au prétexte que le président a été élu en 2005 par le Parlement, et que, par conséquent, ce premier mandat n'entrait pas en compte dans la limitation prévue par la constitution. Résultat : le pays s'est embrasé.

Derrière la question de changement constitutionnel, deux visions du droit s'opposent. Pour les partisans des réformes, les constitutions sont des objets modifiables. Elles doivent être adaptées aux changements, qu'ils soient locaux ou internationaux, et ne peuvent rester sourds aux ententes des citoyens dont elles sont l'émanation.

À l'inverse, pour les opposants, la question centrale est celle de la qualité de la réforme. De l'avis des juristes, il y a deux logiques : la première consiste en une refonte profonde du texte constitutionnel, la seconde, conjoncturelle, est inspirée par des considérations politiques personnelles qui ne sauraient être légitimes.

Face à ces discussions, la communauté internationale demeure ambivalente. En août 2014, lors du sommet Etats-Unis-Afrique, les Américains avaient mis en garde les dirigeants africains contre toute réforme des constitutions. En janvier dernier, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, se rendait à Lagos afin de demander aux principaux candidats nigé-

riens de respecter les principes de la justice, et de la non-violence lors des élections présidentielles. La priorité est d'éviter l'instabilité, l'extension des désordres sur un continent qui abrite des groupes armés menaçant les intérêts des Etats et des multinationales opérant en Afrique.

Bien plus que du fait des partenaires extérieurs, la refondation de la démocratie africaine passera par la société civile. D'autant que la circulation de l'information et les changements qui affectent les sociétés, notamment la présence d'une jeunesse aux ententes fortes et ouvertes sur le mode, accroissant la demande de démocratie. C'est dans ce contexte que le président sénégalais Abdoulaye Wade a dû abandonner son projet de révision constitutionnelle destinée à permettre d'élire simultanément, des 2012, un président et un vice-président sur base d'un « ticket » qui pour l'emporter, pouvait ne recueillir au premier tour que 25% des suffrages exprimés. Ce minimum de voix pour la victoire au premier tour était parmi les dispositions les plus décriées par les opposants au projet, pour lesquels il s'agissait de faire élire Abdoulaye Wade avec peu de voix.

Cette évolution va dans le sens d'une démocratisation et d'une ouverture politique et d'une pression accrue, pour le changement politique, même si entre les sociétés traditionnelle, les jeux d'alliances et d'allégeance, le clientélisme, les frais au changement sont réels.

Comme on peut le constater, le chemin est encore long vers l'orthodoxie constitutionnelle. Dans plusieurs pays pourtant, la limitation du nombre de mandats présidentiels et l'alternance se sont imposées comme des valeurs fondamentales. Un exemple souvent cité est le Ghana où à l'échéance de ses deux mandats présidentiels en 2008, le président John Kufuor a passé le relais à son successeur John Atta-Mills. Avant son retrait, il a même présenté ses excuses aux Ghanéens qu'il aurait offensé pendant ses huit ans à la tête de l'Etat. Au Cap-Vert également, depuis l'introduction du multipartisme 1990 et la victoire du Mouvement pour la démocratie un an plus tard, les deux partis politiques dirigent alternativement le pays. Or si ces trajectoires plonge leur racines dans les histoires nationales et le rôle clé joué par certains hommes politiques du pays, elles ont permis d'éviter les soubresauts inhérents aux réformes ou aux coups d'Etat et sont le prérequis à l'instauration d'un pouvoir animé avant tout du souci du bien commun. Cependant, la dépersonnalisation du pouvoir n'est que le premier défi de démocratie qui doivent faire leur preuve, à commencer en matière de gouvernance. La démocratisation de la vie politique n'a rien changé aux politiques de prédation, de clientélisme et de corruption qui avait cours avant les années 1990. Au contraire, elles touchent aujourd'hui l'ensemble de la vie sociale et politique. BBL

Boîte à clichés

les vices cachés des noms des rébellions «démocratiques»

AFDL, MLC, RCD, CNDP, FDLR, ADF... Les noms des rébellions qui se sont succédées depuis vingt ans en République démocratique du Congo portent souvent des idéaux de démocratie et de liberté. Mais la réalité est plus dure : selon l'ONU et des ONG, ces groupes armés ont dévié de leur agenda et commis de graves crimes.

En 1996, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération (AFDL) du Congo est entrée avec des troupes essentiellement rwandaises dans l'est de ce qui était encore le Zaïre, cette ancienne colonie belge, riche en ressources naturelles (minerais, bois, etc.). Son objectif : renverser le régime de Mobutu Sese Seko, arrivé au pouvoir en 1965 et qui, après avoir conduit le pays à son âge d'or, a ruiné l'Etat, étouffé les libertés et réprimé les opposants.

« L'AFDL était une coalition de partis politiques qui voulait faire la guerre pour libérer l'est du Congo. Mais le peuple nous disait d'aller jusqu'à Kinshasa, d'y aller et de prendre le pouvoir », raconte Jeannot Mwenze Kongo, nommé ministre de la Justice après que les rebelles ont atteint leur but en 1997.

L'est de la République démocratique du Congo souffre depuis vingt ans d'une instabilité chronique. Le bilan est très lourd : 617 crimes graves ont été commis de 1993 à 2003, selon le rapport Mapping du Bureau conjoint de l'ONU pour les droits de l'homme (BCNUDH) publié en août 2010.

Lors de la Deuxième Guerre, qui a impliqué jusqu'à neuf pays entre 1998 et 2003, le Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, jugé à la Cour pénale internationale pour des crimes commis au début des années 2000 en République centrafricaine, en a occupé une large partie à l'Ouest, tandis que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) gérait une vaste zone à l'Est.

Le MLC, soutenu par l'Ouganda, a pris les armes en priorité pour déloger l'AFDL qui « avait suspendu les activités des partis politiques, instauré le monolithisme et la suspension des acquis de la Conférence nationale souveraine » des années 1990, quand le pays s'était ouvert à plus de démocratie, explique Ève Bazaïba, secrétaire générale du parti issu de l'ex-rébellion.

« Aux grands maux, il faut de grands remèdes », poursuit-elle, réfutant les accusations de violations des droits humains : le MLC, deuxième parti d'opposition parlementaire, dispose de « soutien de la population sur toute l'étendue de la RDC sans contrainte aucune », soutient-elle. Alors, « si crimes il y avait, comment analyser cette sympathie de la population ? »

De son côté, le RCD, appuyé par le Rwanda, désirait privilégier « l'unité » du peuple congolais, commente Azarias Ruberwa, chef du parti, et qui fut vice-président avec Jean-Pierre Bemba pendant la transition post-conflit entre 2003 et 2006. La guerre du RCD était un « cas de force majeure » et il n'a « pas conçu un agenda pour procéder au pillage, au viol, aux massacres », insiste-t-il.

Aujourd'hui, des dizaines de groupes armés sévissent dans l'Est. Le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et le Mouvement du 23 mars (M23), déchu, ont marqué la région. Fondés sur les ruines du RCD et soutenus par le Rwanda, ils revendiquaient la protection des populations tutsies congolaises marginalisées par Kinshasa et la lutte contre les rebelles hutus rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR).

Les FDLR comptent dans leurs leaders des génocidaires et sont accusées d'exactions contre les Congolais. Des attaques ciblant les civils sont attribuées à une autre rébellion étrangère, l'Alliance des forces démocratiques (ADF), créée par des combattants musulmans ougandais et qui aurait notamment massacré environ 450 personnes depuis octobre 2014.

« Un agenda peut être démocratique, mais au-delà des vertus, il y a des vices. Donc, si les choses ne sont pas bien contrôlées, on peut en arriver à une situation qui est antidémocratique », juge Azarias Ruberwa. Au final, « l'intérêt du peuple ne compte pas » pour les rebelles, dénonce de son côté un analyste congolais pour qui les groupes armés ont des « objectifs multiples » exploitation illégale de ressources, protection ethnique, protection de fermes, maintien d'une zone d'influence au profit d'un Etat étranger qu'ils légitiment par un « habillage démocratique ».

Un analyste européen précise qu'ils bénéficient « bien souvent » du soutien de la communauté qu'ils prétendent défendre, mais finissent par prendre de « mauvaises habitudes », comme le prélèvement de « taxes illégales. Sur tout, leurs chefs se rendent compte qu'ils peuvent faire du business », ce qui favorise la « criminalisation » des groupes armés. BBL

Assemblée nationale : Une motion de défiance contre Evariste Boshab

Une cinquantaine de députés dont la plupart sont de l'Opposition, ont déposé lundi 7 décembre sur la table du président de la Chambre basse du Parlement, Aubin Minaku, une pétition au terme de laquelle, ils exigent le départ du gouvernement du vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et Sécurité, Evariste Boshab. La pétition dénonce un « coup d'Etat constitutionnel » du fait que le choix des 21 commissaires spéciaux n'a pas respecté alors que les « gouverneurs des provinces doivent être élus par les Assemblées provinciales ».

Dans cette motion, les députés ont écrit qu'en dépit des appréhensions légitimes exprimés par les honorables députés nationaux

lors de l'analyse de la loi sur la Programmation des nouvelles provinces, M. Le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et Sécurité, Evariste Boshab « dans une suffisance qu'on lui reconnaît avait rassuré qu'il installerait dans le délai, que malheureusement cela n'a pas été le cas, cautionnant donc délibérément la violation de la loi numéro 15/004 du 28 février 2015 déterminant l'installation des nouvelles provinces et engageant ainsi sa responsabilité ».

Les députés ont ensuite affirmé qu'en ayant agi ainsi, le gouvernement, sous la responsabilité du vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et Sécurité, Evariste Boshab, conformément à l'article 93 de la Consti-

tution, a remis en cause l'option fondamentale de la décentralisation prise par le constituant en restaurant la tutelle du pouvoir central sur les provinces démembrées, en réduisant les prérogatives des provinces au mépris d'une interdiction formelle par l'article 220 de la Constitution.

C'est pourquoi, les députés pétitionnaires ont sollicité de l'Assemblée nationale la mise en cause de sa responsabilité politique d'autant que cela a consacré la débâcle et les délabrements institutionnels des provinces, mettant en cause un des éléments essentiels du pacte républicain et de la concorde nationale telle que consacrée par l'article 220 de la Constitution.

Louis-Paul Eyenga

Parti extraparlamentaire membre de la MP

MRJCO envisage un dialogue porteur de salut

Parti politique extraparlamentaire, membre de la Majorité Présidentielle, Mouvement pour le Renouveau des Jeunes Congolais (MRJCO) par la bouche de son président Jean Mbaya Ntita, est formel. Pour ce parti, le dialogue national dont la convocation est confirmée par le Chef de l'Etat dans son adresse à la Nation, est porteur de salut et sa tenue s'avère aujourd'hui irréversible, a renchéri le No 1 du MRJCO, allusion faite au

camp du refus et à la loi de la majorité démocratique, vu l'adhésion totale de la MP, des autres partis politiques de l'opposition, de la Société civile dans sa diversité en ce dialogue.

Toutefois, l'intéressé qui se confiait à la presse à l'issue de la réunion de la MP tenue le samedi dernier à côté du collègue Boboto à Gombe, avait rendu hommage au Chef de l'Etat pour sa politique de main tendue et de rassembleur autour de ce dialogue qui consiste

à baliser la voix en vue des élections apaisées et l'alternance de pouvoir qu'on voudrait beaucoup plus classique et élégant.

Les présidents des partis politiques extraparlamentaires de la MP s'entretenaient au cours de cette rencontre et pour la première fois, sur cette question du diadoque, autour du rapporteur général adjoint de la MP Kokonyange, réunion assortie d'une déclaration favorable à ce dialogue et du soutien au Chef de l'Etat.

Gaston Liande

La semaine du film russe, 5ème édition

Le film sur la victoire de l'armée russe contre les forces d'Hitler projeté au Centre Wallonie-Bruxelles

La semaine du film Russe qui s'est tenue en sa 5ème édition à Kinshasa, a été marquée cette fois, notamment par un film de guerre inédit, projeté le Week-end dernier au Centre Wallonie Bruxelles (CWB), devant une assistance constituée des diplomates et quelques personnalités, dont M. Mukendi Badi-Badi, Directeur Chef de service de la promotion culturelle et représentant du ministre de la Culture et Arts empêché.

Ce film qui a plongé les spectateurs dans un état d'émotion, d'horreur et épouvantable, relate les

hauts faits d'arme, réalisés par les militaires Russes lors de la 2ème guerre mondiale, laquelle a vu les soldats de l'ex Union Soviétiques se lancer dans une bataille sans merci, remporter la victoire sur l'armée d'Adolph Hitler.

Pour M. Mukendi qui à l'instar d'autres spectateurs, a suivi avec passion ce film, celui-ci non seulement traduit l'âme culturelle du peuple de la Russie, mais interpelle aussi les consciences sur les méfaits dévastateurs de cette guerre, que l'humanité ne voudrait plus revivre. L'intéressé qui répondait à une question de la presse,

s'est dit convaincu quant à l'existence d'un cinéma congolais, qui cependant a plus que besoin des outils de production adéquats pour se mettre au diapason des nations avancées dans le 7ème Art. il a au nom de l'autorité de tutelle, saluer le bon climat de relation culturelle qui règne entre la Russie et la RDC.

A noter que peu après cette projection dont le go a été donné par l'Ambassadeur de la Russie à Kinshasa, l'assistance a été conviée à déguster la cuisine Russe.

Gaston Liande

CENI : Evaluation du processus électoral et chambardement au secrétariat exécutif



Ouvert le 2 décembre 2015 au Safari Beach dans la commune de la N'Sele, l'atelier d'imprégnation des nouveaux membres de la CENI, ceux du Bureau ainsi que ceux de différents services prendra fin ce mercredi 9 décembre au siège de cette institution électorale. Dans un premier temps, les membres du Bureau de la CENI et ceux de la plénière avaient procédé du 3 au 5 décembre au Safari Beach à l'évaluation des contraintes du processus électoral, notamment le calendrier électoral. Ensuite, le président de la CENI M. Corneille Nangaa Yobeluo avait réuni du 5 au 9 décembre, les membres du Bureau et les responsables des différents services au siège.

Toutes ces rencontres ont été dictées, selon le président de la CENI Corneille Nangaa Yobeluo, par la nécessité de procéder à l'évaluation objective du processus électoral, « pour y apporter les enrichissements nécessaires capables d'accoucher un nouveau calendrier électoral réaménagé ; d'évaluer en profondeur les projections budgétaires des opérations électorales ; les acquis et défis techniques, logistiques ; sans oublier les ratés avec leurs causes et leurs conséquences ainsi que les perspectives du processus électoral ».

Les résultats de cet important atelier qui devra conduire la CENI à dégager objectivement des éléments susceptibles d'orienter l'élaboration du calendrier électoral réaménagé et consensuels, sera assurément rendu public ce mercredi au siège de la CENI.

Il sied de rappeler qu'en marge de la tenue de cet atelier, le président de la CENI, M. Corneille Nangaa Yobeluo, a annoncé que suite aux réunions de l'assemblée plénière de la CENI tenue entre lundi 30 novembre et mercredi 2 décembre 2015 à son siège, trois importantes décisions ont été prises. La première concerne la désignation à titre intérimaire du secrétaire exécutif national, M Ronsard Malonda, directeur des Opérations, qui remplace M Flavian Misoni. La seconde décision nomme M. Ara Kalendi coordonnateur des Gestionnaires de pools en qualité de secrétaire exécutif national adjoint. La troisième décision porte création d'une commission chargée de la réception, du traitement et du suivi des dossiers des candidats pour les postes vacants du secrétaire exécutif national et du secrétaire exécutif national adjoint. Cette commission a 30 jours pour déposer son rapport à la plénière de la CENI. Les appels d'offre sont sur le site de la CENI. En attendant l'issue de cette procédure de recrutement, la CENI a donc désigné M Ronsard Malonda, en qualité de secrétaire exécutif a.i. et M. Ara Kalendi comme secrétaire exécutif adjoint a.i. pour la coordination du secrétariat exécutif national, des directions techniques, des secrétariats exécutifs provinciaux et des antennes.

Louis-Paul Eyenga

La République, une somme d'infos brutes et améliorées pour le meilleur de tous et contre le pire de personne.

Alerte à la consommation de viande de volaille importée



Le président de l'association des consommateurs de produits vivriers (ASCOVI), Patrice Musoko Mbuyi, invité les consommateurs congolais à s'abstenir de la consommation de la viande en provenance de l'étranger en particulier de Dordogne en France, lors d'un entretien mardi avec la presse. Le président de l'ASCOVI se réfère à la lettre de BIVAC/RDC au directeur général de l'OCC datée 27 novembre qui fait écho du rapport de l'OIE qui parle de la détection de la grippe aviaire à Dordogne en France. Dans cette lettre, la BIVAC/RDC informe le directeur général de l'OCC de l'alerte sur la grippe aviaire détectée en Dordogne en France et précise que cette alerte concerne les espèces d'oiseaux vivant dans le milieu domestique.

Il invite par conséquent, les consommateurs à s'informer davantage sur la traçabilité de leurs produits à consommer afin d'éviter les produits impropres à la consommation et aussi les responsables sanitaires à détruire les élevages de manières à prévenir une éventuelle propagation du virus. Selon le président de l'ASCOVI, la commission interministérielle a décidé de l'interdiction stricte de toute importation de viande de volaille et ses dérivées en provenance de la France, au regard du danger que cette maladie présente sur la santé humaine et animale.

Patrice Musoko indique, en outre que son association va assister au verrouillage de système des frontières et au renforcement des mesures de contrôle de fermes et points de vente de tous les animaux volants destinés à la consommation notamment les cannes, les cannetons, les perdrix, les dindons, dindes, les pigeons. Selon lui, ces animaux doivent faire l'objet des examens de laboratoire aux portes d'entrées comme des sorties terrestres, fluviales, maritimes et aériennes.

Origine et critères d'identification

La grippe aviaire (grippe du poulet, peste des oiseaux) provoquée par une souche A du virus grippe (H5, H7, H9) Il a été identifié il y a plus de 100 ans en Italie. Mais les premiers cas connus de passage direct d'une souche H5N1 à l'homme sont survenus à Hong Kong (18 cas d'infection respiratoire faisant 6 morts en 1997). Les virus aviaires sont excrétés par les oiseaux infectés au niveau respiratoire et digestif. Les plumes souillées par les fientes et poussières contaminées par des particules de fèces sont des sources potentielles de contamination de l'homme. Jusqu'à présent, les flambées de grippe aviaire ont été causées par de virus hautement pathogènes pour la volaille H5 et H7.

Rappelons qu'en 2003, au Kongo Central (Bas-Congo) une épidémie due à une souche H7N7 avait conduit l'abattage d'environ trente million de volailles et 83 cas bénins (conjonctivites) avaient été décelés chez des personnels d'élevage ou d'abattage et un vétérinaire était décédé.

R.B.

Les Congolais en ont marre de produire ce qu'ils ne consomment pas, et de consommer ce qu'ils ne produisent pas

Efforts d'investissements

La RDC présente les opportunités d'investissements industriels aux privés

Un rapport de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) indique que le gouvernement de la RDC a présenté récemment aux investisseurs industriels tant nationaux qu'internationaux des opportunités d'investissement dans le secteur industriel. Ce rapport précise que ces opportunités visent la transformation des matières premières, des produits agricoles et des services susceptibles de produire des richesses en vue de

gagner des bénéfices sur base du principe gagnant-gagnant. Et concernent particulièrement plusieurs filières notamment, les matériaux construction, l'agro-industrie, l'industrie minière et métallurgique, ainsi que la filière d'emballages.

Pour ce qui est de la filière matériaux de construction, l'ANAPI indique dans son rapport que le coût d'investissement de 20 unités de centrale à béton de 60 m³/heure de financement privé est évalué à 2.641.000 USD, 60 unités de production de

blocs en ciment produisant environ 300 blocs/jour est évalué à 1.041.000 USD également dans le financement privé, tandis que 30 unités de production de poutrelles et ourdis en béton vaut 3.041.000 USD, 40 unités de production de tuyaux d'assainissement d'une centrale de béton est évalué à 10.041.000 USD et 5 unités de production de blocs creux en ciment et les blocs pleins en latérite en raison de 4000 blocs /jour vaut 55.000USD.

R.B.

Plaidoyer pour un accord entre le ministère des PME et la Confédération des cambistes

Dans un entretien avec la presse, le président de la confédération des entrepreneurs cambistes de la RDC "COCAM/RDC", Donat Lenghu Mpeya, plaide pour la signature d'un projet de protocole entre le ministère des petites et moyennes entreprises (PME) et la classe moyenne PME/CM ainsi que la confédération des entrepreneurs cambistes de la RDC COCAM/RDC. Ce protocole d'accord, selon lui s'inscrit dans la vision politique du chef de l'Etat Joseph Kabila Kabange de hisser la RDC au rang des pays émergents à l'horizon 2030 et considère que la concrétisation de cette vision passe par la création d'une classe moyenne locale d'opérateurs économiques et des petites et moyennes entreprises locales.

Il indique qu'aux termes de ces projets, le ministère

des Petites et Moyennes entreprises (PME) s'est engagé à identifier, recenser et catégoriser chaque agent économique communément appelé (cambistes) effectuant des prestations financières de proximité parmi la population. Il a souligné que cette opération sera suivie par celle de l'octroi d'une carte de membre dûment reconnue par le ministère sectoriel susceptible de faciliter l'acquisition des locaux pour abriter les sièges de la COCAM/RDC. Auprès des services publics compétents, il va faire sécuriser les sites sur lesquels s'exerce le métier de cambiste sur toute l'étendue de la République en collaboration avec les services compétents du ministère de l'Intérieur et sécurité.

Quant à la COCAM, celle-ci s'engage à sensibiliser les cambistes à se faire identifier et recenser auprès

des services compétents du ministère des PME présents dans leurs milieux ruraux, les entités territoriales décentralisées, les territoires et provinces en vue de les amener à quitter le secteur informel et à contribuer au développement du pays par la fiscalisation de ses membres. Il est question aussi d'octroyer le microcrédit aux PME à des délais de grâce raisonnables, soit 6 mois pour les activités agricoles ; des taux d'intérêts ne dépassant pas 5% l'an et des échéances de remboursement minimum de deux ans, à inciter les cambistes identifiés et recensés à s'organiser en union au niveau des communes et territoires, à se regrouper en fédération au niveau des provinces et en confédération dénommée COCAM/RDC au niveau national.

R.B.

Bientôt 30 journalistes en formation sur les techniques de journalisme aux droits de l'Homme

Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme (BCNUDH), en collaboration avec l'Union nationale de la presse congolaise pour la ville de décembre Kinshasa (UNPC-Kinshasa), organise du 15 au 17 décembre 2015 à Kinshasa, dans l'enceinte du site de la Monusco situé à Utex Africa, une formation des formateurs sur les techniques de journalisme sensible aux droits de l'Homme

Trente journalistes, tous de types de médias et tendances confondus, ont été sélectionnés par l'UNPC-Kinshasa pour participer à cette session de formation qui portera entre autres sur des questions de déontologie du journalisme, des droits des journalistes, des astuces de protection des journalistes tout au long du processus électoral ainsi que des techniques de formation. Ils s'engagent à organiser des formations subséquentes dans leurs rédactions respectives. Ils recevront à cet effet des outils de sensibilisation.

Il sied de noter que l'équipe de formation est constituée d'experts de l'UNPC et de BCNUDH ayant l'expérience dans la formation et le journalisme sensible aux droits de l'Homme.

Alexis E.

A l'approche des fêtes de Noël et Nouvel An Les Kinois comparent plus les prix qu'ils n'achètent

Deux semaines des festivités de Noël et Nouvel An, le grand marché central de Kinshasa commence à connaître une ambiance inhabituelle. Les magasins, boutiques et étalages sont remplis des marchandises et décorés au goût de la Noël un temps mais les acheteurs ne se bousculent pas.

Les commerçants interrogés lundi indiquent que depuis les ventes ont légèrement augmenté comparativement aux semaines précédentes mais elles restent encore faibles. Les kinois font surtout de lâche-vitrine que des achats. Cela s'explique par le fait que les agents de l'Etat ne sont pas encore payés.

Sur l'avenue du commerce, centre d'affaires de Kinshasa, des magasins rivalisent d'ardeur pour attirer les clients. Des haut-parleurs placés aux entrées des magasins pompent la musique à fonds. Des jeu-

nes crient à tue-tête dans les micros qui amplifient suffisamment leurs voix, pour vanter les produits qu'ils proposent dans le but d'attirer plus des clients.

A l'intérieur des différents magasins, sapins de Noël, boules d'ambiance, des poupées pour enfants, des guirlandes des jeux de musique et autres artifices de fête ornent les rayons, question de donner envie aux parents et aux jeunes de délier le cordon de leurs bourses.

Il s'agit là des techniques qui ne font pas encore véritablement leurs preuves selon quelques commerçants abordés à cet effet. Pour eux, les potentiels acheteurs sillonnent davantage des magasins pour comparer les prix que pour acheter.

« En début de ce mois, on ne vend pas comme il se doit. Néanmoins, avec la fièvre des fêtes qui commence à monter, il y a quand même une petite amélioration dans la vente car certaines préfèrent faire ses achats pendant cette période pour éviter les débordements. Nous espérons que dans les semaines qui suivent il y aura engouement et amélioration », a expliqué un vendeur.

En revanche, les acheteurs se réjouissent du calme et de la sérénité qui règnent au grand marché. Ce qui leur permet de comparer tranquillement les prix. Mais ceci n'exclut pas la prudence, a dit un acheteur habitué du marché central.

Malgré cette timidité ou faible fréquentation du marché, un vendeur d'habits sur avenue Kato se dit rassurant d'autant plus qu'il ne s'inquiète pas outre mesure de cette situation, indiquant que toutes les années ça se passe comme ça. Plus nous avançons vers les fêtes, plus les gens viennent acheter. Les kinois attendent toujours le dernier jour, a-t-il conclu.

Alexis E.

Alors que les pluies continuent à s'abattre sur Kinshasa Le marché central de Kinshasa plongé dans une insalubrité accrue

Ces derniers jours, la ville de Kinshasa fait face à une récurrence des pluies qui s'abattent dans la ville causant désolation, grincements des dents au sein de la population.

Cette situation engendre des conséquences collatérales notamment dans le marché central de Kinshasa où l'insalubrité a gagné du terrain.

On observe par ci-par là des tas d'immondices, des déchets abandonnés dans les allées du marché qui se mêlent à de l'eau stagnante et de la boue formant ainsi des amas fragiles. Des vendeurs et vendeuses qui étalent leurs produits au sol ont du mal à exposer leurs marchandises.

Le marché central, un lieu où les gens viennent s'approvisionner en denrées, produits et autres, présente à l'heure actuelle un tableau peu reluisant. Les avenues Bokasa, de l'Ecole, Bas-Congo en sont l'illustration. Le long de ces avenues, note-t-on, sont non seulement dans un état de délabrement avancé mais surtout enva-

hies des immondices, des déchets, de la boue, des flaques d'eau qui dégagent des odeurs nauséabondes au risque des vendeurs, acheteurs.

Il n'y a pas moyen d'accéder à l'intérieur du marché pour chercher ce dont on a besoin pour acheter. Certains consommateurs préfèrent s'arrêter au niveau de l'avenue commerce à cause de la saleté. Des allées sont complètement en mauvaises état.

En outre, des propriétaires des magasins longeant ces avenues s'inquiètent de la situation qui leur empêche d'exercer leurs activités à cause de l'inaccessibilité des acheteurs potentiels. Ce qui crée un manque à gagner pour eux.

A l'approche donc des fêtes, ils expriment leur inquiétude face à cette situation qui perdure car, disent ils, cet état de choses insécurise même les consommateurs. Ils lancent un appel aux autorités compétentes pour trouver dans solution urgente. Aussi, certains vendeurs estiment que ceux qui s'occupent de la gestion du marché doivent s'atteler à évacuer ces immondices,

de boue, des déchets qui non seulement polluent le milieu mais surtout ne leur permettent pas de vendre comme il se doit.

Pour eux, la lutte contre l'insalubrité constitue un volet important qui s'inscrit dans la droite ligne des objectifs fixés dans le vaste programme de la Révolution de la modernité, car cela implique notamment la volonté d'assainir nos milieux dont le marché.

Pour cela, le gestionnaire du marché doit travailler pour réduire l'insalubrité, chercher à canaliser les eaux et planifier l'évacuation des immondices. A l'exécutif provincial et central de prendre des dispositions nécessaires pour réhabiliter les avenues complètement délabrées d'autant plus que les vendeurs payent leurs taxes et impôts à l'Etat. Ils ont le droit d'exercer leurs activités commerciales dans des conditions les meilleures, de jouir des avantages que procure la Révolution de la modernité initiée par le chef de l'Etat, Joseph Kabila.

Alexis E.

Kasai Oriental

Environ 278.800 enfants de 0 à 5 ans vaccinés contre la polio

Environ deux cent septante huit mille huit cent trente deux (278.832) enfants de 0 à 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite dans la ville de Mbuji-Mayi dans la province du Kasai Oriental sur 887.665 attendus à la deuxième des Journées Locales de Vaccination organisées du 03 au 05 décembre par le gouvernement dans cette province par le truchement du Programme Elargi de Vaccination (PEV) avec l'appui technique des partenaires comme UNICEF, OMS, USAID, GAVI.

Ces données ont été fournies par le médecin chef d'Antenne du PEV à Mbuji-Mayi, le Dr. Kabongo Tshikuja, à l'issue de la réunion du comité provincial de coordination tenue après l'organisation de ces journées.

Il a précisé que ces résultats qui représentent un taux de 43%, ont été rapportés par 12 zones de santé sur les 19 que comprend l'antenne PEV de Mbuji-Mayi, ajoutant qu'ils ne concernent que les vaccins VPO contre la polio sans inclure les deux autres intrants, la vitamine A et le mébendazole qui ont été administrés respectivement aux enfants de 6 mois à 5 ans et de 1 à 5 ans dans 8 zones de santé rurales ayant couplé des JLV contre la polio à la supplémentation à la vitamine A et au dépistage au mébendazole.

Alexis E.

Spectaculaires inondations à Kinshasa André Kimbuta, des larmes tardives

De nombreux habitants des quartiers abattoir (Masina/petro Congo), des Marais, (Matete) ainsi que Dingi-Dingi (Kisenso), à Kinshasa, ont été surpris par le débordement des eaux de la rivière N'Djili, dans la nuit du dimanche au lundi 7 décembre.



Plusieurs habitations ont été complètement inondées et certaines détruites. Des véhicules stationnés à la terrasse Siloé, en amont du pont N'djili, et d'autres garés dans des parcelles, ont pratiquement été submergés. Le centre de traitement des eaux de la REGIDESO n'est pas épargné. Une partie des installations a été inondée causant ainsi rareté d'eau potable dans certaine partie de la capitale.

Des sinistrés ne sachant à quel saint se vouer se sont entassés le long du boulevard Lumumba, menant à l'aéroport et d'autres ont trouvé refuge à l'église Sheekinah. Ils ont presque tout perdu des biens de valeur, de première nécessité.

Dans le quartier Dingi-Dingi dans la commune de Kisenso, un père de famille a expliqué : « ça fait plus de 27 ans que j'habite dans ce quartier, mais j'étais surpris de voir ma maison être engloutie avec tous les biens par la boue de la terre jaune que l'eau amène jusqu'au niveau des fenêtres ».

Il a indiqué que sa famille (femme et 5 enfants) a trouvé refuge à l'Institut Technique Industriel Kitomesa et lui est resté sur le lieu pour assister de manière impuissante à tout ce qui se passe.

Ces habitants ont lancé un cri d'alarme aux autorités du pays pour venir en aide. Ils leur ont, en outre, demandé de renforcer des digues le long de la rivière N'djili afin de pallier à cette situation.

Cette inondation est vraisemblablement due aux intenses pluies des dernières semaines à Kinshasa et dans la province voisine du Kongo Central, d'où partent plusieurs ruisseaux qui alimentent la rivière N'djili.

Alexis E.

Nord-Kivu : Maman Sidikou, le chef de la Monusco réconforte la population de Beni

Avant de se rendre dans la province de l'Ituri, le chef de la Monusco, Maman Sidikou a séjourné dans la localité d'Eringeti, située à plus de 60 Km du territoire de Beni, où des attaques des rebelles ougandais, Alliés des Forces Démocratiques (ADF) ont occasionné la mort de 24 personnes dont un casque bleu malawite répondant au nom de Dyson Mayao, 4 soldats des FARDC, 7 civils et 12 rebelles ougandais des Alliés des Forces Démocratiques (ADF) et ont provoqué la fuite de plus de 2.000 habitants d'Eringeti pour se réfugier à Luna, Ido et Komanda-Centre dans la province voisine de l'Ituri. Les FARDC avaient repris le contrôle d'Eringeti après son occupation par les rebelles ougandais des ADF, selon le commandant des opérations « Sokola I », le général Marcel Mbangi.

En effet, dimanche 29 novembre 2015, aux environs de 15 heures locales, les rebelles ougandais des



ADF avaient lancé des attaques contre une position des FARDC, une base de la Monusco, l'Hôpital d'Eringeti et contre une position de la police nationale occasionnant ainsi la mort de 24 personnes.

« Les Nations-Unies condamnent fermement les attaques de ces rebelles perpétrées contre les positions des FARDC et contre une base de la Monusco à Eringeti et ses environs dans le territoire de Beni au Nord-Kivu » a déclaré le chef de la Monusco, Maman Sidikou qui a précisé dans

le communiqué que ces « rebelles ont pillé et ont incendié des maisons ainsi que des boutiques de ce village ».

Maman Sidikou a exprimé, par ailleurs, sa sympathie et condoléances aux familles de ceux qui ont perdu leur vie et a souhaité un prompt rétablissement aux personnes blessées. « La Monusco ne ménagera aucun effort pour soutenir le gouvernement de la RDC de continuer à protéger les civils à travers le pays » a promis le chef de la Monusco. L.P. Eyenga

Lancement du tourisme scolaire au Nord-Kivu



L'initiative du tourisme scolaire à Kinshasa est en passe de devenir une réalité au Nord-Kivu où le ministre du Tourisme, Elvis Mutiri-wa-Bashara a séjourné dernièrement. Il l'a déclaré après son entretien avec le gouverneur de cette province, Denis Paluku au cours duquel, ils ont examiné les possibilités de relancer le tourisme scolaire dans cette partie de la RDC.

En effet, à la sortie de cette visite de courtoisie, le ministre Elvis Mutiri-wa-Bashara avait indiqué à la presse qu'il était venu au Nord-Kivu pour présenter au gouverneur des investisseurs espagnols qui vont bientôt exécuter des projets de transformation des produits agricoles, nommés « projets Agromakala » afin de diminuer la déforestation ainsi que l'émission du CO2.

Ces projets qui pourraient être d'application à court terme, avant la fin de l'année consistent à la construction des agro-villages pour avoir accès aux assurances scolaires ainsi qu'aux emplois devant assurer à la jeunesse du Nord-Kivu une croissance vers le développement, a révélé le ministre du Tourisme Elvis Mutiri-wa-Bashara dont la vision est d'éclairer dans les esprits des jeunes et des enfants les connaissances sur les grands sites historiques qualifiés des sites scolaires. LPE

SIM TOUT compris à **200 FC**

10 unités africell-africell
+ 10 SMS
+ 10 MB

Service Client 1010

africell

Sida : des défaillances dans la distribution des médicaments dans trois pays africains, dont la RDC

MSF a indiqué lundi que les ruptures de stocks d'antirétroviraux provoquées par un système défaillant de distribution des médicaments « sapent les efforts de lutte contre le sida » en Afrique du Sud, en RDC et au Mozambique.

« Les antirétroviraux ne parviennent pas systématiquement aux patients en Afrique sud-saharienne, alors que la plupart du temps les stocks sont déjà présents dans les pays », affirme Médecins sans frontières (MSF) qui appelle « à des améliorations urgentes dans la chaîne de distribution ».

Les médicaments « ne parviennent pas dans les cliniques secondaires à cause de procédures trop lourdes, de problèmes logistiques et de manque de ressources », explique l'organisation humanitaire dans un communiqué, publié le 30 novembre à l'occasion de la Conférence internationale sur le sida et les infections

sexuellement transmissibles en Afrique qui se tient à Harare jusqu'à vendredi 4 décembre.

Selon une enquête conduite en 2013 et 2014 en Afrique du Sud, pays qui compte le plus de porteurs du virus du sida dans le monde avec 6,4 millions de séropositifs, 20 à 25 % des centres de santé locaux ne pouvaient pas délivrer un ou plusieurs médicaments contre le sida ou la tuberculose, cette dernière maladie étant une cause majeure de mortalité chez les personnes séropositives.

« Étagères vides, revenez demain »

Dans 80 % des cas, les médicaments étaient disponibles dans le pays mais ne l'étaient pas dans les cliniques, selon MSF qui publie un rapport intitulé « Étagères vides, revenez demain : les ruptures de stocks d'antirétroviraux sapent les efforts de lutte contre le sida ».

À Kinshasa, 77 % des centres de santé locaux son-

dés, et 41% des 17 cliniques interrogées au Mozambique ont enregistré des ruptures de stocks d'au moins un des antirétroviraux sur une période de trois mois, selon MSF. Il en est de même au Mozambique.

Résultat, « des patients rentrent à la maison les mains vides ou avec des traitements pas adaptés », ajoute MSF, qui rappelle la nécessité de suivre sans interruption le traitement antirétroviral.

« Comment peut-on attendre des patients qu'ils suivent leur traitement si les médicaments ne sont pas disponibles quand et où ils en ont besoin ? », s'interroge le docteur Gilles Van Cutsem, coordinateur médical de MSF pour l'Afrique australe.

Au Malawi en revanche, « les antirétroviraux parviennent régulièrement » à destination, « prouvant que c'est de l'ordre du possible même dans un contexte de faibles ressources », selon MSF. Boendy BL

Cantonés en Ouganda, les ex-rebelles du M23 s'apprêtent à rentrer en RDC

Une délégation multipartite ONU/CIRGL est actuellement à pied d'œuvre en Ouganda pour préparer le rapatriement en RDC d'un millier d'ex-rebelles du M23, dans le courant du mois de décembre.

La délégation compte deux officiers de l'état-major de l'Angola, qui assure la présidence tournante de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), médiateur lors du conflit et qui veille désormais à la bonne application des déclarations de paix signées en décembre 2013 à Nairobi. Également représentés : l'armée ougandaise, le bureau de Saïd Djinnit, envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs, et la section de la Monusco chargée du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement des rebelles étrangers.

Premier vol prévu le 8 décembre

Le processus de retour compte trois grandes étapes : la sensibilisation, l'identification des volontaires et le début des rotations vers Ka-

mina, une localité du sud-est de la RDC où sont déjà cantonnés des ex-combattants du M23, confie François Muamba, coordinateur du Mécanisme national de suivi des déclarations de Nairobi, un organe du gouvernement congolais.

« Le premier vol d'Entebbe vers Kamina » est prévu le 8 décembre », explique-t-il. Bertrand Bisimwa, président du M23 en exil en Ouganda, pays soupçonné, comme le Rwanda, d'avoir soutenu la rébellion, espère quant à lui que tout se déroulera dans le respect des droits de l'homme. Une allusion à un rapatriement « forcé » qui avait mal tourné il y a près d'un an, le 16 décembre 2014, faisant plusieurs blessés par balle.

Certains ex-M23 demandent la prise en charge des familles, résume François Muamba

Pour l'heure, la délégation s'atèle à la sensibilisation dans le camp de Bihanga, à environ 300 kilomètres au sud-ouest de la capitale ougandaise Kampala. La tendance ? « On note que l'Ouganda n'exerce pas de

pression » pour que les combattants quittent son sol, et « certains ex-M23 demandent la prise en charge des familles », résume François Muamba.

À peine 200 ex-rebelles déjà rapatriés

Bertrand Bisimwa, lui, affirme que son mouvement n'a pas été associé aux opérations de rapatriement. « Mais nous nous inquiétons plus de l'importance qu'on accorde à faire taire ou disparaître ceux qui revendiquent, au détriment [de la satisfaction] des revendications ».

Depuis la défaite du M23, à peine 200 ex-rebelles ont été rapatriés en RDC. Mi-novembre à Kinshasa, des ministres de la Défense de la CIRGL avaient décidé que la fin du rapatriement des volontaires devrait se dérouler du 1er au 15 décembre. Certains ex-combattants craignent de devoir faire face à la justice, mais pas sûr qu'ils aient beaucoup le choix : la CIRGL a encouragé l'Ouganda à « ne pas accorder l'asile aux réfractaires ». BBL/JA

Uvira

Les handicapés libèrent la route Kibondwe-Kasenga



Paralysé depuis la veille, le trafic sur l'axe routier Kibondwe-Kasenga ainsi qu'au centre-ville d'Uvira a repris le lundi 7 décembre en début d'après-midi. Des commerçants vivant avec handicap avaient pris d'assaut et occupé cette route, paralysant la circulation.

Ils manifestaient contre la hausse de la taxe sur les boissons sucrées importées du Burundi. Une taxe qui est passée d'environ 2,2 dollars américains à 3,5 dollars par caisse de bières, a indiqué Maliamutu Marabi, président de l'association des commerçants vivants avec handicap.

A l'en croire, la hausse de cette taxe ne concerne que les commerçants vivant avec handicap.

Ce qui, déplore-t-il, défavorise les commerçants vivant avec handicap.

« Nous les personnes vivant avec handicap, on nous marginalise. On nous impose de payer 3,5 dollars par caisse alors que les gens normaux qui ont plus de moyens que nous paient 1,5 dollars par caisse » a dénoncé Maliamutu Marabi.

Les autorités provinciales, de leur côté, demandent aux commerçants vivant avec handicap de leur laisser quatre jours pour permettre au directeur provincial de la Direction générale des douanes et assises à Bukavu de se rendre à Uvira pour statuer sur cette question. RO/LR

Thermoflash

Après la pluie, c'est....



AIR TROPIQUES AVIATION

«La Sécurité assurée»

HORAIRE DES VOLS

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure	09H45	09H45	09H45	09H45	09H45	09H45

Présentation à Ndolo tous les jours à 8H45

Tous les jours

Kinshasa-Matadi-Boma-Matadi-Kinshasa

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi

Kinshasa-Matadi-Boma-Muanda-Matadi-Kinshasa

Pour tout contact : Appelez-nous aux numéros ci-après :

Kinshasa : DG: 08840410-0898949904

Ndolo 0999937572

0998164164

Matadi 0998110589

0998513457

Boma 0998523621

Environnement

COP21 : sauve qui peut l'Afrique !

De toutes les régions du monde, le continent africain est le plus affecté par le réchauffement de la planète. Il en est pourtant le dernier responsable. À Paris, ses États vont-ils réclamer justice ? Les scénarios catastrophes parlant de l'Afrique aux prises avec le réchauffement climatique d'ici cinquante ans ou plusieurs siècles sont légion. Mais il n'est pas nécessaire de regarder aussi loin. La prophétie s'est déjà réalisée dans certains endroits en 2015. « Au Sahel, 500 millions d'hectares sont déjà dégradés à cause de la désertification, qui est l'une des conséquences du réchauffement, regrette Hakima El Haite, la ministre marocaine déléguée chargée de l'Environnement. Les habitants le ressentent dans leur chair, dans leur quotidien. »

L'Afrique vulnérable face au réchauffement climatique
 Cette progression du désert et autres effets négatifs du dérèglement climatique (effacement des saisons, salinisation des sols, multiplication des épisodes extrêmes tels que les tempêtes) entraînent leur cortège de conséquences économiques et sociales : migrations vers les villes, insécurité alimentaire... dans un continent où la population est amenée à doubler d'ici à 2050. Une réaction en chaîne qui aboutit à l'aggravation de la pauvreté, alors que l'Afrique serait pourtant promise à une décennie de croissance soutenue.

« On peut dérouler tous ces effets et chercher à évaluer l'impact de l'homme dans tout cela, mais, quoi qu'il en soit, la lutte contre la pauvreté est notre priorité dans ces négociations climatiques », explique Tosi Mpanu-Mpanu. Ce Congolais (RD Congo) de 41 ans est chargé de porter à Paris la voix des pays les moins avancés (PMA), majoritairement situés sur le continent : « C'est nous, les Africains, qui payons pour ce réchauffement climatique que nous n'avons pas créé. »

L'Afrique est en effet responsable de moins de 4 % des émissions de gaz à effet de serre, qui proviennent notamment de la production d'énergie et des transports. Mais le continent est en première ligne : sur les vingt pays les plus vulnérables aux bouleversements du climat, quinze sont africains (Tchad, Niger et RD Congo en tête.).

L'explication est d'abord d'ordre géographique. La montée attendue du niveau des mers, par exemple, touchera plus fortement les zones situées autour des tropiques. Selon le rapport « Africa's Adaptation Gap » du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue), quelque 10 millions de Tanzaniens, de Mozambicains, de Camerounais et d'Égyptiens, dont les pays sont les plus concernés par ce problème, pourraient être contraints de se réfugier à l'intérieur des terres à la fin du siècle si la température de la planète augmente de 4,8 °C (le scénario prévu par le Giec, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, si rien n'est fait). Ensuite, l'Afrique est pénalisée par son manque de moyens pour faire face à cette évolution.

Les conséquences d'un scénario à 2 °C

À Paris, les principaux pollueurs vont tenter de s'entendre pour réduire leurs émissions – ce qui s'appelle l'atténuation – afin de limiter à 2 °C l'emballement du thermomètre mondial. Cet objectif, même s'il est essentiel, ne suffit pas aux négociateurs africains. Ces derniers veulent aussi voir de l'argent sur la table. Tout d'abord pour compenser les dégâts irréparables causés par le changement climatique. Au terme de rudes discussions, ils sont parvenus à inscrire cette notion de « pertes et dommages » à l'ordre du jour de la conférence de Paris (le montant réclamé n'a pas été dévoilé).

Les négociateurs africains militent pour que les pays développés contribuent à protéger le continent des bouleversements annoncés (ce que désigne le terme d'adaptation), quelles que soient les décisions prises en matière de réduction des émissions. Car même dans le scénario d'un réchauffement de 2 °C au maximum, la moitié de la population africaine souffrira de l'insécurité alimentaire en 2050, particulièrement dans les pays du Sahel, mais aussi en Éthiopie, au Maroc ou en Afrique australe, souligne le Pnue.

Pour les zones rurales, le défi consistera à s'adapter avec un système d'irrigation mécanisé ici (97 % des terres cultivées sont aujourd'hui irriguées par la pluie), un outil de prévision météorologique là, une semence plus résistante aux chocs thermiques ailleurs. Dans les grandes métropoles, souvent littorales, s'adapter signifie construire des digues pour lutter contre l'érosion, comme à Lagos, ou reconstruire les quartiers grignotés par l'océan. « La croissance du continent pâtit d'un surcoût à cause du changement climatique, poursuit Tosi Mpanu-Mpanu. Et plus la réponse sera précoce, moins elle sera onéreuse. »

La facture, déjà colossale, se chiffre entre 7 et 15 milliards de dollars par an entre aujourd'hui et 2020, selon le même rapport du Pnue. Ensuite, les nombres s'emballent : les besoins s'éleveront à 50 milliards de dollars par an en 2050 dans un scénario à 2 °C et à 100 milliards par an si les températures augmentent de 4 °C.

Quels financements pour relever le défi climatique ?

Encore limités, les financements liés au climat ne sont pas inexistant en Afrique. Selon un rapport publié en octobre par l'OCDE en collaboration avec le think tank Climate Policy Initiative, ils ont atteint 62 milliards de dollars dans le monde en 2014. Même si elle est contestée, cette estimation est encourageante au regard de l'objectif de 100 milliards de dollars pour

l'année 2020 fixé par la communauté internationale.

Deux faiblesses apparaissent cependant. L'Afrique reçoit tout d'abord une part minime de ces financements. De plus, 75 % d'entre eux bénéficient à l'effort d'atténuation des émissions, c'est-à-dire principalement aux projets d'énergies renouvelables, comme le solaire, l'éolien ou la biomasse. Un secteur plébiscité alors que l'Afrique apparaît comme un eldorado pour un nouveau modèle énergétique basé sur une électricité verte et décentralisée. « La vision économique et rationnelle de ces projets est très claire : on crée une centrale électrique et on vend l'électricité qu'elle produit. C'est simple », souligne le Malien Seyni Nafo, négociateur pour le groupe Afrique. Le secteur privé s'intéresse d'ailleurs à ce type de réalisations, ajoute l'ancien financier international devenu « diplomate du climat ». « Tandis que pour les projets d'adaptation, comme la construction d'une digue, le modèle de rentabilité n'est pas explicite. Et c'est d'autant plus difficile avec la crise mondiale, car l'argent destiné à aider les pays à s'adapter est public », conclut Seyni Nafo.

Pour répondre à ce paradoxe, le Fonds vert pour le climat de l'ONU, lancé en début d'année, s'est engagé à consacrer 50 % de ses financements à l'adaptation. Ses huit premiers projets, annoncés le mois dernier, ne le font pour l'instant pas mentir. Le Fonds va ainsi participer à la lutte contre la salinisation des terres dans le bassin arachidier du Sénégal, où ce secteur représente des dizaines de milliers d'emplois.

Mais il faut plus d'argent, plus régulièrement. Les pays développés doivent tenir leurs promesses, martèlent toutes les sources interrogées. Une question de justice pour le tempétueux militant Haïdar El Ali, ancien ministre sénégalais de l'Écologie et de la Protection de la nature : « Il faudra bien que les Occidentaux comprennent que toutes les vies se valent, qu'il ne peut pas y avoir d'un côté ceux qui font la fête et de l'autre ceux qui n'ont pas accès à l'eau. Que 1 % des plus riches de la planète possède autant que les 99 % restants, ce n'est pas durable. » Pour peser de tout leur poids dans ces négociations ardues, certains Africains jouent la carte du donnant-donnant. Le Maroc a promis de réduire ses émissions de 13 % dans un premier temps, un effort entièrement financé sur son budget jusqu'en 2020. Il propose de travailler ensuite sur 19 % supplémentaires, à condition d'être entièrement financé.

Des plans locaux pour soutenir les fonds internationaux

Cependant, tout ne viendra pas de l'extérieur. Les Africains doivent mieux ficeler les dossiers pour obtenir plus de fonds, estime Tosi Mpanu-Mpanu. « Surtout, ils doivent adopter leurs propres plans locaux de développement durable. » En Afrique de l'Ouest, Ali Bongo Ondimba préside lui-même le comité pour le changement climatique, et la menace du réchauffement climatique a été directement intégrée au Plan stratégique Gabon émergent, qui vise notamment à promouvoir une gestion durable de ses forêts, précieuses pour la planète comme pour l'économie nationale.

Le Bangladesh, un PMA pourvu d'un grand littoral et sujet à la mousson, offre une autre piste. « Comprenant qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'attendre, les Bangladais ont créé il y a une dizaine d'années un fonds national pour le climat, alimenté par des deniers publics et complété par des contributions internationales, insiste Seyni Nafo. Le Rwanda, l'Afrique du Sud ou l'Éthiopie ont déjà mis en place des systèmes similaires », ajoute-t-il sans préciser si ces expériences sont concluantes.

Évidemment, le financement interne de la lutte contre le changement climatique entre en collision avec de multiples priorités budgétaires. À ce titre, une taxation même minime des industries extractives et des transactions financières aurait permis de dégager cette année entre 350 millions et 5,5 milliards de dollars, selon le rapport « Africa's Adaptation Gap ». Mais il est difficile pour de nombreux États de se lancer dans ce combat.

« L'Afrique n'est pas un groupe homogène à la COP. Il y a des États précurseurs, d'autres à la traîne, conclut Seyni Nafo. Tout cela prend du temps, mais il y a un début de prise de conscience et les contributions proposées par les Africains [seuls deux pays n'ont pas transmis leurs propositions pour l'instant : la Libye et l'Angola] en sont une manifestation. C'est une première étape, il faudra ensuite joindre l'action à la parole. » Justement, c'est sur le continent que se tiendra le prochain rendez-vous mondial du climat, dès 2016. Au Maroc, la COP22 devra mettre en œuvre les mécanismes décidés à Paris. Pour les négociateurs africains, le bras de fer est loin d'être terminé.

Ces dernières décennies, l'Afrique a vu bon nombre de financements climatiques lui passer sous le nez. Notamment dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (GEF), le prédécesseur du Fonds vert pour le climat. « Au bout de quinze ans, les Africains n'ont reçu que 7 % des sommes mobilisées, déclarait récemment à Jeune Afrique Carlos Lopes, secrétaire général de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. Tout est allé en Chine, au Brésil, dans les pays qui avaient la capacité de présenter les bons projets. »

Pour remédier à ce problème, les Africains ont obtenu que le Fonds vert puisse consacrer environ 10 % du coût total d'un projet à sa préparation. « Nous avons fait en sorte que si un projet vaut 12 millions d'euros, 1,2 million supplémentaire est mis sur la table », précise Tosi Mpanu-Mpanu. Un effort qui permet de soutenir les petits organismes et de garantir que les projets deviennent une réalité. Boendy BL avec RFI

Cuisine congolaise

Avez goûté au pondu ya nguba?

Tout récemment, nous vous avons présenté les grandes vertus qui peuvent être retirées de la consommation des feuilles de manioc. Vous pouvez en faire une infusion, ou en extraire le jus ou même encore le consommer comme légume régulièrement pour se mettre particulièrement à l'abri du paludisme.

C'est ainsi que nous avons pensé à vous faire découvrir l'une de ces façons particulière de préparer les feuilles de manioc. Notez aussi qu'il ya plus d'une dizaine de méthode de préparation du pondu. Celle qui nous intéresse aujourd'hui c'est les feuilles de manioc à la pate d'arachide.

Pour ce plat, vous aurez besoin des ingrédients suivant :

Les feuilles de manioc, la pate d'arachide. Il s'agit ici de l'arachide fraîche (Nguba ya mubesu), le poivron en fonction de la quantité de pondu que vous avez, les ciboulettes, les oignons, es piments rouge et vert, l'ail, la muscade, le sel, l'huile de palme et l'eau.

Commencez toujours par bien nettoyer vos légumes. Faites les plusieurs fois pour vous assurer de vous débarrasser de toutes les impuretés.

Après cette étape, passez les feuilles de manioc dans de l'eau bouillante pendant 5 minutes. Il faut veiller à ce que les feuilles ne changent pas de couleur une fois dans de l'eau.

Après retirez le reste d'eau dans les feuilles et cela placez les dans le mortier pour le piler. Ajoutez-y les poivrons, les piments vert et rouge, l'ail, les ciboulettes et l'oignon. Des que les feuilles ont été correctement émietées, placez les dans la casserole et versez-y un verre d'eau. Une fois la casserole mise au feu, ajoutez de l'huile de palme et le sel. Rapez une petite quantité de muscade dans le Pondu.

C'est en dernière minute, que vous placerez les morceaux de pate d'arachide sur la préparation et surtout ne remuez pas. Laissez encore au feu pendant une vingtaine des minutes.

Mélangez correctement votre préparation et votre plat est prêt!!!

Vous pouvez le déguster avec du fofou, de la semoule, du riz ou des bananes plantains.

Bon appétit!!!

B.J.D/Voila.cd

Nostalgie

Souvenez-vous du groupe Wenge Kumbela

Wenge Kumbela est un groupe de musique congolais dirigé et fondé en 1995 par un des fondateurs de Wenge Musica et de Wenge Musica Aile Paris par «Son Altesse», «La Source de Wenge», «Tonton Gentil» ou encore «Teacher Cokson» Aimé Buanga.

Après sa séparation avec Wenge Aile-Paris, Aimé Buanga crée son groupe d'abord appelé «Soukous Koumbela», il sort son premier album solo «Humanité» et fait une grande tournée aux sultanats arabes.

En 1997, le clan Wenge se ferme et il change le nom de son groupe en l'appelant «Wenge Kumbela» et sort l'album enregistré à Kinshasa «Engombi (Live)» avec des guests comme King Kester Emanaya, Japonais Maladi (grand guitariste de Wenge Musica Maison Mère), Somoa Dolce (animateur du Quartier Latin de Koffi Olomide) et pleins d'autres. L'album eut un grand succès à Kinshasa.

Ayant recruté plusieurs talents congolais, Aimé Buanga retourne à Paris pour enregistrer l'album «Jugement Dernier» en 1998 avec une qualité de son exceptionnelle. L'album sorti et produit par J.P.S, l'album fut un très grand succès, Aimé Buanga fait maintenant partie des figures prometteuses de la musique congolaise et le groupe est considéré comme l'un des meilleurs orchestres du pays.

En 2001, Son Altesse sort l'album «Pièce Rare» enregistré à Kinshasa et distribué par Kiki Touré, avec des beats rumba et ndombolo moderne. Le succès de cet album lui permet de se produire dans la salle de LSC en région parisienne Saint Denis (93) avec son groupe en provenance de Kinshasa en janvier 2002.

En 2002, Aimé Buanga fonde une maison de production ES-SELTA et devient producteur. Son groupe de Kinshasa et lui enregistre à Paris l'album «Vert Vert Toleka» toujours avec des beats ndombolo et rumba moderne. Distribué par Sonima et produit par lui-même, des affiches de cet album sont exposées presque partout à Paris.

Ayant eu une bonne promotion, l'album eut une bonne place dans les hits parades. Avec Esselta, Son Altesse produit plusieurs artistes comme Félix Wazekwa et annonce son retour sur scène pour bientôt.

B.J.D/Wikipédia

Musique

Koffi Olomide le 4ème artiste africain le mieux payé

Après vous avoir donné, le classement des artistes africains les plus influents sur le web selon african-moove.com, le meme site nous dévoile le répertoire des artistes africains les mieux payés. Il est à noter que, le cachet des artistes est souvent variant, en fonction de l'événement et du sponsor. Le classement a été fait en tenant compte des différentes productions, tant en Afrique que dans les autres continents.

Avec la montée de la musique congolaise, c'est sans étonnement que l'on retrouve un grand nom du pays en 4ème position de ce classement; en la personne de Koffi Olomide, Mister Selfie. Pour expliquer ce positionnement, plusieurs éléments peuvent entrer en ligne de compte notamment: la grande discographie du Grand Mopao, ses productions dans des grandes salles telles que Bercy, Olympia, Zénith et bien d'autres. On l'a encore vu bouger le



monde entier avec l'un des titres phares de son album 13ième apotre.

D'autres artistes congolais talentueux font partie du classement notamment: Fally Ipupa qui occupe la 8ème place, Ferre Gola est en 12ème position suivi d'Awilo Longomba à la 13ème place. C'est plus loin à la 18ème et 19ème place que seront positionnés Fabregas et les Bana C4.

Notez que les trois premières places sont occupées respectivement par: P-Square, Davido et Wizkid. Vous l'aurez certainement remarqué que les nigériens, avec la révolution de l'afro

Beat, deviennent incontournables en Afrique.

Flavour est, lui, à la 5ème place et Tiwa Savage à la 6ème. Tandis que Yemi Alade n'arrive qu'en 15ème position.

Les ivoiriens n'ont pas été oublié, Dj Arafat est classé 11ème, les Toofan 16ème et Josey 21ème.

Vous le remarquerez que, le classement est fortement dominé par le Nigéria et la République démocratique du Congo. Alors qui avait dit que la musique congolaise était en perte de vitesse? Vous avez la preuve du contraire!!!

B.J.D

Le groupe Magic System honoré avec le Grand Prix de musique du monde

Auteur de plusieurs récompenses dont 16 disques d'or et 3 disques de platines, les Magic System ne sont pas encore à bout de surprise. Ils ont été une fois de plus honorés avec: le Grand Prix de musique du monde.

La cérémonie a eu lieu en France, à Paris dans la soirée du lundi 30 novembre 2015. C'est une récompense décernée par la Sacem, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique. C'est en vue d'encourager les efforts des professionnels de la musique.

Cette grande célébration, animée par Claudy Siar, a été une occasion pour repenser aux nombreux amoureux de la musique décédés lors des attaques



du Bataclan il y a quelques jours. Une véritable émotion était perceptible des heureux élus.

Rappelons que les Magic System sont un groupe de musique ivoirien. Ils ont connu leur plus grand succès avec la sortie du titre 1er Gaou vers la fin des années 1990. Depuis lors, ils se sont professionnalisés et sont montés en puissance avec des tubes tels que: un Gaou à Oran, Bouger-Bou-

ger et autres.

Si les congolais sont connus pour le ndombolo, les Magic System sont appréciés pour le Zouglou qui caractérise la musique ivoirienne. C'est aussi grâce à ce groupe que la musique ivoirienne a retrouvé une place en Afrique et au niveau international.

Après un poignant discours du leader du groupe, la soirée s'est clôturée aux rythmes de la chanson «Magic In the air».

B.J.D

La 9ème édition du MASA aura pour thème «Réinventons les Arts de la Scène»

Il se tiendra du 5 au 12 mars 2016 à Abidjan au Cote d'Ivoire, la 9ème édition du Marché des Arts et de Spectacle Africain (Masa) avec comme thème «Réinventons les Arts de la Scène».

Les enjeux poursuivis par le MASA et la programmation en images vous seront dévoilées. 70 troupes, compagnies en provenance d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique, d'Amérique et d'Europe sont attendues. 5 disciplines seront représentées : le conte, la danse, l'humour, la musique et le théâtre.

Le Masa est un programme de développement culturel des arts du spectacle africain. Ses objectifs sont à titre principal: le soutien à la création et à la production de spectacle de qualité; la facilitation de la circulation des créateurs et leur production en Afrique et dans le monde; la formation des artistes et des opérateurs de la chaîne de production des spectacles; le développement du secteur des arts de la scène (Musique, Théâtre, Danse) relevant du continent africain.

B.J.D

Coupe du Monde des clubs

Moïse Katumbi sollicite l'appui de tous les Africains

« Le Tout puissant Mazembe a besoin de la prière de tous les Congolais en particulier et les Africains en général pour bien jouer la Coupe du Monde des Clubs à laquelle cette équipe va participer à partir du 13 décembre au Japon », a déclaré le président du TP. Mazembe, Moïse Katumbi Chapwe au cours d'un entretien accordé, samedi 5 décembre, à Radio Okapi.

Le vœu de Moïse Katumbi a été réitéré également par le portier de Mazembe, Robert Kidiaba Muteba, qui doit jouer la compétition mondiale pour la troisième fois.

« Nous sommes le seul représentant africain dans cette compétition. Que tous les Africains soient derrière nous ! On a besoin de vous parce que nous sommes des frères », a-t-il recommandé.

Pour Robert Kidiaba, Mazembe est déterminé à ramener ce trophée en Afrique.

La délégation de Mazembe, composée de 35 personnes dont 24 joueurs, a quitté Lubumbashi lundi en destination du Japon.

Moïse Katumbi a regretté que les supporters de son club ne fassent pas le déplacement du Japon faute de passeports.

« C'est dommage nous n'avons pas en-



Radio Okapi/Ph. John Bompengo

core reçu les passeports des membres de la plate-forme 100% Mazembe. On devait introduire ces passeports depuis une semaine parce que tout a été payé. C'est dommage ! Si quelqu'un paie son passeport, la moindre de choses, c'est de le lui délivrer le plus vite possible », s'est plaint le président de Mazembe.

La compétition est prévue du 10 au 20 décembre au Japon. Le club de Lubumbashi doit entrer en jeu le 13, face au gagnant entre Aukland city et le champion du Japon.

En 2010, Mazembe avait perdu la finale de cette compétition interclubs la plus prestigieuse Coupe du monde face à Inter de Milan (0-3). LR/RO

Dopage

Deux ans de suspension requis contre 26 athlètes italiens

L'agence italienne de lutte contre le dopage a requis deux ans de suspension à l'encontre de 26 athlètes pour des manquements aux règles du code mondial antidopage, a annoncé mercredi le comité olympique italien (Coni).

Parmi ces 26 athlètes se trouvent Fabrizio Donato, médaillé de bronze au triple saut aux jeux Olympiques de Londres en 2012, Andrew Howe, vice-champion du monde de saut en longueur en 2007 ou le perchiste Giuseppe Gibilisco, champion du monde en 2003. Daniele Greco, 26 ans, autre spécialiste du triple saut, sacré champion d'Europe en salle en 2013, apparaît également dans cette liste.

Cette nouvelle affaire intervient alors que l'athlétisme mondial est secoué comme jamais par des scandales mêlant corruption et dopage, en particulier en Russie. La Fédération russe a été suspendue de toute compétition par la Fé-

dération internationale (IAAF), à huit mois des jeux Olympiques de Rio. Son agence nationale (Rusada) et son laboratoire antidopage de Moscou, accusés d'avoir détruits des échantillons positifs, ont ainsi perdu leur accréditation de la part de l'agence mondiale antidopage.

Et les remous menacent d'atteindre de nouvelles strates, alors que de forts soupçons pèsent également sur l'athlétisme kényan.

La seconde partie du rapport de la commission d'enquête indépendante de l'AMA, à ce sujet, promet de nouvelles révélations, probablement au début 2016, en particulier sur la corruption touchant l'IAAF elle-même.

Concernant les athlètes italiens, il leur est reproché d'avoir violé les articles 2.3 et 2.4 du code mondial antidopage. Au total, ce sont donc 65 athlètes qui étaient à l'origine concernés par cette enquête, lancée par le parquet de Bolzano (nord-est). BBL/Le Point

Basket-Coupe d'Afrique des clubs: INSS et Radi terminent 6e et 8e

Les basket-clubs congolais INSS et Radi ont terminé respectivement à la 6e et 8e position de la 22e édition de la Coupe d'Afrique des clubs Champions de basket (Dames) qui s'est déroulée du 27 novembre au 6 décembre à Luanda (Angola). BC INSS s'est incliné en match de classement pour la 5e place devant les Nigérianes de Dolphins (52-59) alors que BC Radi a été battu par les Camerounaises d'INJS (53-58) et a terminé 7e.

La 3e place de cette compétition a été remportée par les Mozambicaines de Ferroviario aux dépens des Nigérianes de First Bank (54-71).

La finale de cette compétition s'est soldée par la victoire de Primeiro de Agosto qui a dominé le tenant du titre, un autre club angolais, Interclub (69-53).

L'Angolaise Leia Dongue d'Interclub a été élue meilleure joueuse de la compétition pour la deuxième fois, après sa distinction en 2014 à Sfax, Tunisie.

Avec ses partenaires Maimouna Diarra et Italee Lucas ainsi que Ana Jaime Suzana (Maputo Rail) et Sara shaque (Kenya USIU) sont les cinq majeures de la compétition.

Distinction également pour Berco Étoile du Burundi désignée équipe « fair-play ». RO

Karaté

Les meilleurs encadreurs sportifs plébiscités par la Fondation EDK

Quelques meilleurs encadreurs sportifs sont plébiscités des diplômes et médailles de mérite sportifs à cause de leur prouesse au profit de la jeunesse.

Il s'agit notamment de Me Kondjo que la fondation EDK de Me Denis Kiako a honoré, pour sa grande contribution à l'épanouissement physique et moral des jeunes, à travers son Karaté club de l'athénée de la Gombe.

C'est au cours de la cérémonie marquant le 14ième anniversaire de l'école "Denis Kiako" organisée le week-end dernier en la salle des spectacles de collèges Boboto dans la commune de la Gombe, que les heureux lauréats ont reçu leurs prix de main de Me Denis Kiako qu'entouraient les autres staffs membres de sa fondation.

Avocat de profession diplômé en droit de l'université de Sorbonne à Paris et directeur du cabinet au ministère des Postes, Téléphones et Nouvelles techniques de la Communication, Me Kondjo est ceinture noire, spécialiste de Jujutshi Brésilien et traditionnel, style qu'il dispense aussi au profit des jeunes qui apprennent au Karaté club de l'athénée de la Gombe. Me Kondjo dans son mot de remerciement, est resté aussi reconnaissant vis-à-vis de la fondation EDK qui a vu ses enfants aujourd'hui pratiquant du Karaté en Europe, faire leur premiers pas aux arts martiaux au bas âge.

Il sied de noter qu'au cours de cette cérémonie d'anniversaire, Me Kondjo dans un combat d'exhibition, a émerveillé l'assistance par sa technicité. Il s'est dit mettre tout en œuvre pour placer le Karaté congolais au diapason des pays plus avancés aux arts martiaux dont le Karaté.

Gaston Liande

Nouveaux coups de filet à la Fifa

La crise à la Fifa n'en finit plus. Une nouvelle vague d'arrestations de responsables, actuels et anciens, de la Fédération internationale de football (Fifa) a eu lieu jeudi matin en Suisse, a révélé le New York Times. Six mois après un premier coup de filet pour des soupçons de corruption, deux autres responsables ont été interpellés jeudi à l'aube à Zurich dans les mêmes circonstances.

Un responsable de la Fifa a indiqué à l'Agence France-Presse sous le couvert de l'anonymat que ces arrestations visaient deux vice-présidents de l'instance, membres du comité exécutif, le Paraguayen Juan Angel Napout et le Hondurien Alfredo Hawit Banegas. Napout préside la Confédération sud-américaine (Conmebol) et Hawit est le chef par intérim de la Confédération d'Amérique du Nord, centrale et des Caraïbes (Concacaf), toutes deux au centre des soupçons depuis que le scandale a éclaté.

Ces nouvelles arrestations se sont produites en marge d'un comité exécutif, ouvert mercredi à Zurich, là même où sept responsables du football mondial avaient été interpellés le 27 mai pour des soupçons de corruption et de blanchiment d'argent. Selon la justice suisse, deux responsables de la Fifa ont été interpellés à la demande des États-Unis en vue de leur extradition. « Ces cadres haut placés auraient été payés en échange de la vente de droits de marketing en lien avec la diffusion de tournois en Amérique latine et de qualifications pour la Coupe du monde », indique le ministère suisse de la Justice dans un communiqué.

Dans un premier temps, le New York Times avait fait état de plusieurs arrestations, la Fifa se bornant ensuite à confirmer des « actions » de la justice américaine. Aucune identité des personnes arrêtées n'a pour le moment été communiquée, le New York Times assurant que le président démissionnaire Joseph Blatter ne figurait pas parmi les personnes interpellées. Selon le journal, ces actions visent des responsables « d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale ».

À ce jour, cinq candidats ont été admis à se présenter à la présidence de la Fifa, puisque la candidature de Platini est gelée : le prince Ali de Jordanie, le cheikh Salman du Bahreïn, le Suisse Gianni Infantino, le Français Jérôme Champagne et le Sud-Africain Tokyo Sexwale. BBL

Rapport du BCNUH

RDC : L'arrière-goût d'une dérive totalitaire

Le rapport du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUH) et la Monusco, publié lundi 7 décembre, est sans ambages quant à la situation du respect des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Le document recense les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales commises entre le 1er janvier et le 30 septembre dans le contexte du processus pré-électoral. Violations attribuées à des agents de l'Etat.

A titre d'illustration, le bureau des droits de l'homme et la Monusco indiquent par exemple que le mois de janvier 2015 a été marqué dans plusieurs provinces par une répression violente, par les forces de défense et de sécurité, des manifestations populaires, dont certaines violentes, contre une disposition du projet de loi électorale.

Le document fait état d'une recrudescence des cas de menaces, d'arrestations arbitraires et d'instrumentalisation de la justice contre les activistes de la société civile et des professionnels des médias à partir de juillet 2015.

Le BCNUDH a documenté 143 violations des droits de l'homme en relation avec le processus électoral dans tout le pays entre le 1er janvier et le 30 septembre. « Cette tendance de restrictions à la liberté d'expression et d'atteintes à la sécurité de ceux qui expriment des opinions critiques concernant les actions du gouvernement, dénote un rétrécissement de l'espace démocratique susceptible d'affecter la crédibilité du processus électoral », commente le rapport qui met notamment en cause des agents de la police et de l'Agence nationale de renseignement (ANR).



José María Aranaz, directeur du bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme (BCNUDH) en RDC le 10/11/2015 à Kinshasa, lors de l'atelier international de partage d'expériences sur le fonctionnement des institutions nationales des droits de l'homme. Radio Okapi/Ph. John Bompengo

Le siège de l'UNAFEC scellé à Kolwezi

Dans le même contexte s'inscrirait la scellée du siège de l'UNAFEC, parti de Gabriel Kyungu wa Kumwanza depuis samedi 5 décembre par la police à Kolwezi ? Plusieurs observateurs dénoncent l'injustice dans ce dossier vis-à-vis de l'UNAFEC, parti membre du G7. En effet, les accrochages, à la base de cette mesure d'exception sont dus à la descente sur le lieu des militants de l'Unafec Marcel Lehu, un dissident de ce parti. On déplore des arrestations parmi les jeunes de Kyungu, alors que les agresseurs se la couleraient douce dans les rues de la ville cuprifère.

Pourtant, tout ressemble à une provocation des jeunes de Lehu qui entendaient déloger les autres pour récupérer le bâtiment ; M. Lehu dit être le propriétaire du siège de l'UNAFEC à Kolwezi. « Cette milice-là se cramponne dans une maison que moi j'ai construite

avec mes fonds propres. Ma parcelle à moi. Je trouve que ce n'est pas normal », s'est-il plaint. Soit. Mais devrait-on éluder la voie judiciaire pour récupérer sa propriété ? En ayant recours à des jeunes, du parti soient-ils, pour une telle opération, on donne les mêmes couleurs de milices à la bande descendue au siège de l'UNAFEC à Kolwezi.

Voilà qui justifie la réaction du président de la sous-fédération de l'Unafec à Kolwezi, Wilfrid Ngoy, qui appelle à la libération sans condition des jeunes interpellés. « Nous, nous demandons que nos jeunes soient libérés sans condition parce qu'ils ont été trouvés au directoire. Ce ne sont pas nos jeunes qui sont partis l'agresser. C'est lui, monsieur Mufunji avec sa bande qui sont venus violer le directoire », a-t-il décrié. LR

Dialogue national

Qui pourrait être concerné par la grâce présidentielle ?

Lors de son discours à la Nation, le président congolais Joseph Kabila a annoncé des mesures individuelles de grâce. Une mesure réclamée par l'UDPS, mais aussi la société civile. Plusieurs partis de la dynamique de l'opposition et du G7, qui refusent le dialogue, verraient cela comme un geste positif.

C'est une promesse du procureur général de la République. Bientôt, « très bientôt », a-t-il dit lors de sa conférence de presse, la liste de ceux qui doivent être libérés sera rendue publique. La procédure sera exécutée par le ministre de la Justice et les officiers du ministère public.

Pour ceux qui, comme les deux militants de Filimbi, n'ont pas été jugés, la mesure ne devrait toutefois pas s'appliquer. Ceux qui n'ont pas été jugés doivent être jugés, précise le procureur général, mais une source officielle affirme qu'il pourrait y avoir des arrangements si c'est important pour le dialogue. Pour le porte-parole du gouvernement, il n'y a pas de prisonniers politiques ou d'opinion au Congo. Lambert Mendé rappelle que le président Kabila n'a jamais utilisé ces mots, il n'y a que des gens qui font de la politique, mais qui sont là pour des infractions de droit commun.

Le ministre de la Communication parle de cette mesure comme une sorte de tradition à la veille de grands événements comme le dialogue. Mais pour le militant des droits de l'homme et avocat de certains de ces prisonniers, Me Georges Kapiamba, les mesures individuelles de grâce présidentielle sont un non-événement.

Le représentant de l'ACAT-Congo estime que cette mesure ne devrait concerner que très peu de ceux que lui considère bel et bien comme des prisonniers politiques. En l'occurrence, l'opposant Eugène Diomi Ndongala et le militant des droits de l'homme Firmin Yangambi. Les autres, soit n'ont pas été jugés, explique-t-il, soit ont fait appel de leur condamnation. Deux cas de figure qui enlèvent toute possibilité de bénéficier d'une mesure de grâce. BBL

Le siège de l'Unafec scellé à Kolwezi

Le siège du parti de Kyungu wa Kumwanza (Unafec) est mis sous scellé depuis samedi 5 décembre par la police à Kolwezi. Selon des sources proches de ce parti, membre du G7, cette fermeture est consécutive à des accrochages entre militants de l'Unafec et ceux de Marcel Lehu, un dissident de ce parti. Des accrochages intervenus le même jour dans les locaux de la formation politique de Kyungu situés dans la commune Manika à Kolwezi.

Les mêmes sources rapportent que tout est parti d'une décente des jeunes se réclamant de l'aile dissidente de l'Unafec de Marcel Lehu au siège de l'Unafec aile Kyungu à Kolwezi.

Des sources locales rapportent que ces jeunes conduits par Clément Mufunji voulaient prendre le contrôle du siège.

Ce qui a entraîné des accrochages avec des jeunes militants du parti de Kyungu trouvés sur place. Des portes et de fenêtres des locaux ont été cassées, des meubles des bureaux incendiés, lors de ces accrochages.

Quelques jeunes du parti de Kyungu ont été arrêtés par la police dans la foulée, indiquent certaines sources. Des arrestations que dénonce le président de la sous-fédération de l'Unafec à Kolwezi, Wilfrid Ngoy, qui appelle à la libération sans condition des jeunes interpellés.

« Nous, nous demandons que nos jeunes soient libérés sans condition parce qu'ils ont été trouvés au directoire. Ce ne sont pas nos jeunes qui sont partis l'agresser. C'est lui, monsieur Mufunji avec sa bande qui sont venus violer le directoire » a-t-il décrié.

Une version des faits que rejette Clément Mufunji qui accuse, de son côté, les militants de Kyungu wa Kumwanza de l'avoir agressé pour avoir voulu récupérer sa propriété.

« On m'a donné un coup de barre de fer sur la tête. Je suis à l'hôpital au moment où je vous parle. Cette milice-là se cramponne dans une maison que moi j'ai construite avec mes fonds propres. Ma parcelle à moi. Je trouve que ce n'est pas normal », s'est-il plaint.

Le siège de l'Unafec à Kolwezi est mis sous surveillance de la police locale. BBL

La République, une somme d'infos brutes et améliorées pour le meilleur de tous et contre le pire de personne.